

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Mise en place du comité consultatif des relations européennes et internationales

Rapporteur : Christian Lancrenon

L'implication de nombreux Scéens et de partenaires locaux dans la démarche « Parlons ensemble de l'Europe » menée ainsi que dans les actions organisées l'année des élections européennes a montré l'intérêt des Scéens de tous âges pour ces enjeux.

Il est donc proposé de répondre à cette attente en définissant, avec les citoyens et partenaires qui le souhaitent, un plan d'action.

Il s'agira non seulement de conforter les relations avec nos partenaires européens mais aussi, le cas échéant, d'intensifier nos actions de coopération décentralisée en vue de redonner de la visibilité à l'engagement de la Ville en termes de relations internationales.

Afin de permettre des échanges constructifs et de renforcer la synergie entre acteurs du territoire, il est proposé la mise en place d'un comité consultatif des relations européennes et internationales.

Ce comité consultatif sera composé :

- ✓ de représentants du centre scéen des amitiés internationales,
- ✓ des associations locales intervenant en matière de coopération décentralisée (ASAMA, Solidarité Kendié, Soatata),
- ✓ d'associations locales intervenant en matière sportive et culturelle souhaitant s'associer à la démarche,
- ✓ de représentants d'établissements d'enseignement (enseignement supérieur, secondaire et primaire),
- ✓ d'acteurs économiques intéressés,
- ✓ de membres du conseil municipal.

Les villes jumelles de Brühl et le Leamington Spa seront associées aux travaux du comité ainsi que différentes structures intervenant à l'échelon départemental, régional, national, européen voire international.

Le conseil consultatif des relations européennes et internationales est présidé par le maire.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider d'instituer le conseil consultatif des relations européennes et internationales et de préciser que ses membres parmi lesquels 8 membres du conseil municipal seront désignés par arrêté du maire.